

# Fiche signalétique ANIMATEUR SNE

<b>Prérequis d'entrée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Être un grimpeur confirmé et actif depuis 2 ans au moins</li> <li>• Être affilié au CAB (obligatoirement comme « membre complet ») exception voir paragraphe 3.5</li> <li>• Être âgé de 16 ans pour la formation, 17 ans pour l'évaluation, 18 ans pour la certification</li> </ul>				
<b>Durée de la formation</b>	Le cursus spécifique est établi par le titulaire de formation compte tenu des acquis démontrés par le candidat lors du bilan initial éventuel et de sa rapidité à apprendre les différentes compétences techniques qu'il doit maîtriser. De façon générale, on peut estimer la durée de formation à environ 42 heures				
<b>Coût de la formation</b>	<table border="1"> <tr> <td>PAF formation</td> <td>Voir paragraphe 2.2.1. Infos supplémentaires sur le site du CAB (<a href="http://www.clubalpin.be">www.clubalpin.be</a>)</td> </tr> <tr> <td>PAF évaluation</td> <td>Prix fixé par la fédération, voir le site du CAB. Pour 2019 la PAF est de 100 €</td> </tr> </table>	PAF formation	Voir paragraphe 2.2.1. Infos supplémentaires sur le site du CAB ( <a href="http://www.clubalpin.be">www.clubalpin.be</a> )	PAF évaluation	Prix fixé par la fédération, voir le site du CAB. Pour 2019 la PAF est de 100 €
PAF formation	Voir paragraphe 2.2.1. Infos supplémentaires sur le site du CAB ( <a href="http://www.clubalpin.be">www.clubalpin.be</a> )				
PAF évaluation	Prix fixé par la fédération, voir le site du CAB. Pour 2019 la PAF est de 100 €				
<b>Le matériel personnel</b>	<p>Font partie du matériel technique personnel, les « EPI conformes » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Baudrier : 1</li> <li>Paire de chaussons escalade : 1</li> <li>Casque : 1</li> <li>Dégaines : 12 min</li> <li>Cordelettes 7 mm nylon (ou équivalent) : 4</li> <li>Longe personnelle avec mousqueton de sécurité éventuellement de longueur réglable : 1</li> <li>Sangles (anneaux 60 et 120) : 2 de chaque</li> <li>Système d'assurage type seau/panier (fonction autobloquante pour assurer un second) : 1</li> <li>Grigri (ou équivalent - système à freinage assisté) facultatif, mais conseillé : 1</li> <li>Mousquetons de sécurité : 7</li> <li>Maillon rapide (large ouverture et diamètre 7mm) : 2</li> <li>Bloqueur mécanique ou poulie autobloquante (facultatif) : 1</li> <li>Corde à simple 70 ou 80 m : 1</li> <li>Corde à double 90 ou 100 m : 1 (peut être prêtée par le cercle si nécessaire)</li> <li>Longe via ferrata (avec absorbeur de choc) : 1</li> </ul>				
<b>Public cible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tout pratiquant à l'escalade à partir de 6 ans, à l'exception de personnes souffrant d'un handicap physique ou mental (acceptation dans les limites du handicap évaluées par la fédération, le cercle ou le moniteur et moyennant attestation médicale de non contre-indication de la pratique de l'escalade).</li> </ul>				
<b>Cadre d'intervention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Animateur Sportif ne peut intervenir que comme assistant d'un moniteur sportif au minimum initiateur (ou niveau 1) qui doit être présent sur le site d'escalade</li> <li>• Son champ d'action se limite aux voies équipées, sans situation complexe pouvant résulter d'une défaillance du ou des seconds, dans un massif de 150 m maximum ainsi qu'aux via ferrata d'initiation de difficulté moyenne et sans engagement (faible hauteur permettant d'évacuer en une seule longueur, accès rapide).</li> <li>• Le terrain d'activité de l'animateur SNE exclut les sites non ou peu équipés (terrain d'aventure), l'environnement alpin, les parcours enneigés ou ceux dont l'accès ne peut s'effectuer qu'en traversant des zones enneigées et les sites dont la progression fait appel aux techniques alpines, de neige ou de glace et toute situation excédant le cadre d'une initiation.</li> </ul>				
<b>Compétences techniques</b>	<p>Un animateur SNE doit:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• connaître son propre matériel et le matériel couramment utilisé en SNE ;</li> <li>• être capable de s'équiper, s'encorder, assurer avec différents systèmes (les + utilisés) ;</li> <li>• connaître quelques nœuds essentiels (en huit, cabestan, demi-cabestan, nœud de mule, pêcheur double, plein poing, nœud de cœur, autobloquants, etc...) ;</li> <li>• être capable de progresser en tête avec aisance dans le niveau requis (5b) dans des voies d'une ou plusieurs longueurs</li> <li>• être capable de placer une moulinette avec les deux méthodes (rapide et universelle) ;</li> <li>• être capable de faire face au problème d'une corde trop courte en moulinette</li> <li>• être capable de mener sa cordée dans des voies d'une difficulté correspondant à son propre niveau et au niveau de ses seconds sur tous les sites belges, en toute sécurité et avec une bonne gestion des cordes durant toute l'ascension ;</li> <li>• être capable de poser un relais en adoptant le type le plus approprié à la situation (relais sanglé, triangulé, sur cabestan verrouillé, sur un arbre) ;</li> <li>• savoir utiliser les communications codifiées à bon escient ;</li> <li>• être capable d'assurer ses seconds au relais avec des systèmes d'assurage autobloquants ;</li> <li>• être capable de débloquer un système d'assurage sous tension pour faire redescendre ses seconds ;</li> <li>• être capable d'aider un second en difficulté au moyen d'un mouflage simple ;</li> </ul>				

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• être capable de s'adapter, en décentrant son relais pour garder le contrôle visuel de ses seconds ;</li> <li>• être capable de redescendre vers ses seconds, pour les « voir », les « rassurer », les « entendre », et de remonter seul, auto-sécurisé à son relais ;</li> <li>• être capable de larguer son système d'assurage pour aller récupérer un second et le redescendre en rappel mouliné ;</li> <li>• être capable de « r�chapper » (avec maillon ou mousqueton perdu si sur plaquette);</li> <li>• être capable de remonter sur sa propre corde pendu dans un surplomb ;</li> <li>• être capable d'installer et d'encha�ner des rappels auto-assur�s avec les deux m�thodes (deux m�thodes (autobloquant en-dessous et au-dessus du syst�me de freinage), inclus des rappels pendulaires ;</li> <li>• �tre capable de r�cup�rer un rappel coinc� en ne disposant que d'un seul brin ;</li> <li>• �tre capable de descendre en rappel avec un stagiaire pris de panique (rappel � deux) ;</li> <li>• �tre capable d'intervenir pour un grimpeur coinc� dans un rappel, par le haut, par le bas ;</li> <li>• �tre capable de s�curiser une travers�e, un passage, un sommet de voie, par la pose d'une main courante ;</li> <li>• �tre capable de contr�ler un maximum de 5 personnes en via ferrata de difficult� moyenne, mais sans engagement ;</li> <li>• en via ferrata, pouvoir � l'aide d'une corde les assurer dans des passages plus d�licats ; en cas de chute ou de refus de continuer, les aider ou les descendre jusqu'au sol en une seule longueur.</li> </ul>
<b>Evaluation</b>	Dur�e 6 h, organis�e par la f�d�ration et portant essentiellement sur la pratique s�curitaire, selon un protocole uniforme pour tous les candidats
<b>Stage pratique</b>	Le stage pratique d'une dur�e de 6 h sera r�alis� APRES r�ussite de l'�valuation et dans un autre cercle que celui dans lequel le candidat a suivi sa formation.
<b>D�lib�ration</b>	Le r�sultat de l'�valuation est d�lib�r� par le jury des examinateurs et en cas de r�ussite, le candidat est autoris� � faire son stage. Apr�s r�ussite de celui-ci, la f�d�ration informe l'Adeps qui valide le brevet.
<b>Formation continue/ recyclages</b>	<p>Afin de garantir le maintien des comp�tences, les animateurs encadrant des activit�s sportives sont tenus de s'inscrire dans une logique de formation continue en participant � une session de recyclage tous les 5 ans afin de r�actualiser et d'uniformiser leur savoir et savoir-faire en regard des �volutions du m�tier.</p> <p>Les comp�tences s�curitaires sont �valu�es et sanctionn�es d'une suspension du droit d'exercer toute forme d'encadrement � l'escalade en cas d'�chec ou de non recyclage.</p> <p>Un animateur non recycl� se voit suspendre son droit d'exercer. Il r�cup�rera ce droit d�s qu'il aura suivi et r�ussi le recyclage</p>